

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines et de la fonction
publique de Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 27 juillet 2018

N° CS18-3134- 264

**CIRCULAIRE D'INSCRIPTION
CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DES
ECOLES DU CADRE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
ANNEE 2018**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie organise un concours interne pour l'accès au corps des professeurs des du cadre de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie en vue de pourvoir 20 postes.

CONDITIONS

Les candidats doivent être, au 31 décembre 2017 :

- instituteurs titulaires,
- justifier de cinq années de services effectifs en cette qualité (durée du stage probatoire non comprise).

MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **30 août 2018 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- déposé au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWÉ, porte n° 2, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (section concours) les après-midi entre 12h15 et 16h

ou

- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service de l'accès à la fonction publique et de la formation initiale – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

2° inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le **30 août 2018 à minuit**)

DEPOT DU DOSSIER D'APPUI A L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les candidats doivent déposer les dossiers d'appui à l'épreuve orale d'admission, en 2 exemplaires, dans les mêmes conditions que leur dossier d'inscription au plus tard le **12 septembre 2018 à 16H00**.

Candidat en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU A LA DRHFPNC DANS
LES DELAIS IMPARTIS SERA REFUSE**

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 30 AOUT 2018 à 16H00

DESTINATAIRES :

- Mesdames et Messieurs les maires des communes
- Messieurs les présidents des assemblées des provinces îles Loyauté, Nord et Sud
- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie



MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

➤ pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- de majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

**EPREUVES DU CONCOURS INTERNE
D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DES ECOLES
ENSEIGNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

	Coefficient	Durées
I- Epreuves écrites d'admissibilité		
<p>1° Analyse de documents pédagogiques :</p> <p>Au cours d'une première partie de l'épreuve, le candidat analyse et commente une documentation relative à une question d'actualité touchant à l'un des domaines entrant dans le champ de la polyvalence de l'enseignant des écoles.</p> <p>Dans une seconde partie, il propose une programmation d'activités en classe permettant une exploitation pluridisciplinaire de cette question. Il indique le niveau de la scolarité primaire correspondant et développe l'une des séquences programmées.</p> <p>Deux sujets sont proposés au choix des candidats.</p>	4	4H
<p>2° Etude de documents sur la culture océanienne en général, kanak en particulier, à partir de textes, supports audiovisuels ou iconographiques, permettant d'apprécier chez le candidat sa capacité à repérer l'intérêt du support et à exploiter son contenu symbolique et culturel.</p> <p>Les candidats auront le choix de traiter le sujet en français ou dans l'une des langues kanak admises aux épreuves du baccalauréat de l'enseignement du second degré au jour de l'ouverture du concours (à titre indicatif : aijë, drehu, nengone, païci).</p>	1	3H
II- Epreuve orale d'admission		
<p>1° Entretien avec le jury L'épreuve consiste en :</p> <p>1° un exposé portant sur des questions posées par le jury à partir du dossier remis par le candidat dont le contenu est annexé au présent document</p> <p>Pour la préparation de cet exposé, le candidat disposera de son dossier et des questions ou thèmes proposés par le jury.</p> <p>2° un entretien avec le jury durant lequel celui-ci engagera une discussion avec le candidat en élargissant progressivement le champ de ses questions en étant tout particulièrement attentif aux qualités d'expression.</p>	3	Exposé et entretien 20 mn Prépa 20 mn
III- Epreuve orale facultative de langue :		
<p>Cette épreuve consiste en un entretien avec un jury, à partir d'un sujet fourni par celui-ci dans une des langues au choix suivantes : anglais, espagnol, japonais, allemand, italien et les langues kanak</p>	1	Prépa 20 mn Entretien 20 mn

Une note inférieure à 5 est éliminatoire.

Pour être admissible, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 20.

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 50.

Pour l'épreuve facultative seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés.

*Les annales et le programme détaillé sont disponibles sur le site internet suivant : www.drhfpnc.gouv.nc
ou en vente à l'imprimerie administrative
(rez-de-chaussée – porte n° 8 - de l'Immeuble Jacques Iékawé – 18 avenue Paul Doumer, Nouméa)*

Contenu du dossier d'appui à l'épreuve orale d'admission

Le dossier d'appui à l'épreuve orale d'admission doit :

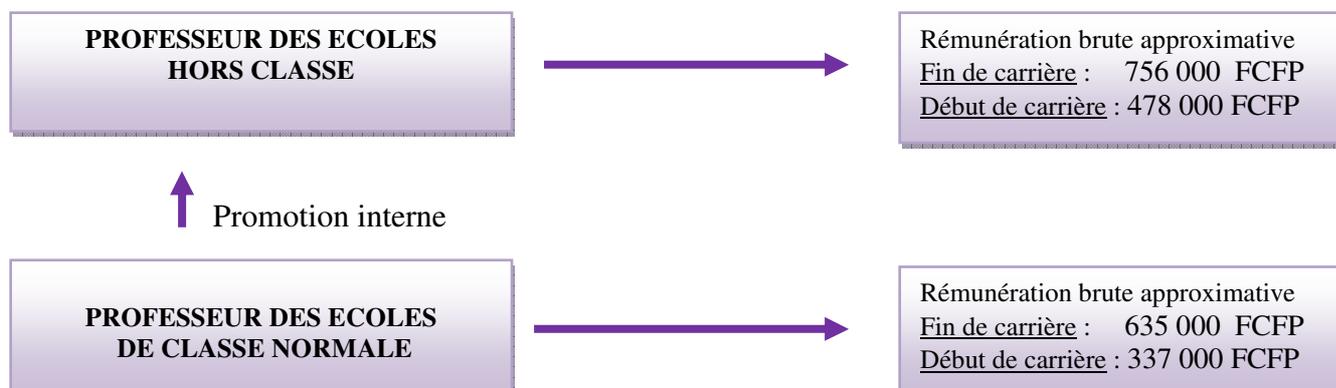
- constituer un ensemble construit et ordonné de documents élaborés par le candidat faisant état d'observations, de pratiques et d'analyses de pratiques établies lors de ses activités professionnelles ;

- contenir 10 pages dactylographiées, sans annexes. Il doit être numérotées et obligatoirement comporter un sommaire en tête.

Une fiche descriptive, d'une page, également dactylographiée, en présentera successivement l'économie et le contenu.

Fonctions :

- participe aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires
- procède à une évaluation permanente du travail des élèves et apporte une aide à leur travail personnel
- peut être appelé à exercer leurs fonctions dans les établissements d'enseignement spécialisé, dans les sections d'enseignement générale professionnel adapté (SEGPA), ainsi que dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), dans les établissements de formation des maîtres, dans les inspections d'enseignement primaire et les secrétariats des commissions de l'enseignement spécialisé
- peut être amené à exercer les fonctions de directeur d'une école primaire et/ou un groupe scolaire



RECEPISSE DE REMISE DE DOSSIER
Pour l'épreuve orale d'admission au concours interne
de professeurs des écoles de la Nouvelle-Calédonie

Cette imprimé devra accompagner les 2 exemplaires du dossier que vous devez
IMPERATIVEMENT transmettre à la DRHFPNC
au plus tard le 12 SEPTEMBRE 2018 terme de rigueur.

M Mme **NOM :**
Prénom :

Ecole :commune :
Adresse :
B.P. :code postal :
Tél :Fax :E-Mail :

..... le
(signature)

✂ A DETACHER PAR LA SECTION CONCOURS-----

RECEPISSE DE RECEPTION DE DOSSIER (à remplir par le candidat)
AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE
*Concours interne ouvert à compter du 29 septembre 2018 pour le recrutement
de professeurs des écoles de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie*

NOM : Prénom :
Né(e) le :

ECOLE : COMMUNE :

Remis à la section concours le :

Visa de la DRHFPNC